Département de SEINE-ET-MARNE -º-º-º-Canton de PONTAULT-COMBAULT -º-º-º-Commune de ROISSY-EN-BRIE

Administration Générale : AB//OG/VR

DOMAINE: Délégation de fonctions et de signature

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE Nº 165/2024

Objet : Désignation de Madame Aurélie THOMAS, Conseillère municipale, en tant que représentante titulaire de la commune de Roissy-en-Brie au sein du conseil de vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) André Berge

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-25,

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles D.311-3 à D.311-32-1,

VU les décrets n°2004-287 du 25 mars 2004, n°2005-1367 du 2 novembre 2005 et n°2022-688 du 25 avril 2022 consolidés, relatifs au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du code de l'action sociale et des familles,

VU la décision de la fondation des amis de l'atelier en date du 30 novembre 2004 portant création d'un conseil de la vie sociale à la MAS André BERGE,

VU les statuts de la fondation les Amis de l'atelier,

VU le courrier de la Fondation des Amis de l'Atelier, en date du 4 juin 2024, qui demande à Monsieur le Maire de désigner un représentant titulaire de la commune de Roissy-en-Brie pour siéger au sein du conseil de vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) André Berge,

VU l'arrêté du Maire n°135/2020 en date du 25 mai 2020 qui délègue à Mme Aurélie THOMAS, Conseillère municipale, les fonctions, compétences et attributions dans le domaine de la relation avec les professionnels de santé,

CONSIDERANT que le conseil de la vie sociale de la Maison d'Accueil Spécialisée se compose de représentants des personnes accueillies, des familles, du personnel, de l'organisme gestionnaire, de la municipalité,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de désigner au sein du conseil de la vie sociale de la MAS André BERGE un représentant titulaire de la Commune de Roissy-en-Brie,

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Mme Aurélie THOMAS, Conseillère municipale, est désignée pour représenter la commune de Roissy-en-Brie au sein du conseil de la vie sociale de la MAS André Berge.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification à l'intéressé.

<u>Article 3</u>: La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et notifié aux intéressés.

Fait à Roissy-en-Brie, le 20 juin 2024

Spécimen de signature :

Madame Aurélie THOMAS

Maire de Roissy-en-Brie Le Vicé-Président de la communauté d'agglomeration, Paris – Vallée de la Marne

François BOUCHART

RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE A LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE Je soussignée, Aurélie THOMAS, atteste avoir reçu le présent acte

| FAIT | I E · | SIGNATURE : |
|------|-------|-------------|
| LAH | LE | SIGNATURE |